|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | JUST.A3 – Droit des sociétés |
| Numéro de poste Sysper: | [57256](javascript:showJobDetails_212286_14()) |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Dan Dionisie  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité JUST.A3 est responsable de la modernisation, de l'harmonisation et de la coordination des politiques de droit des sociétés et de gouvernance d'entreprise au niveau de l'UE. Sa mission est de contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises européennes tout en garantissant la durabilité et la protection adéquate des parties prenantes et de l'intérêt public. Elle s'attelle notamment à renforcer la mobilité des entreprises européennes, en permettant l'utilisation d'outils et de processus numériques, à renforcer la gouvernance d'entreprise et à promouvoir une conduite durable et responsable des entreprises. L'unité compte trois équipes, l'une travaillant sur le droit des sociétés et les outils numériques, l'autre sur la durabilité des entreprises et la troisième sur les droits des actionnaires. Ces deux dernières équipes forment le pôle gouvernance d'entreprise de l'unité. Nous sommes une unité très motivée et soudée - bien que culturellement diversifiée - avec une passion pour nos domaines d'action, bénéficiant d'une atmosphère d'équipe amicale, respectueuse et stimulante.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste exigeant et très intéressant au sein de notre équipe en charge de la durabilité des entreprises, dans un environnement de travail dynamique. Le candidat sélectionné sera notamment impliqué dans l'élaboration de documents d'orientation (par exemple, des lignes directrices, des contrats types) et de mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre effective de la directive récemment adoptée sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CSDDD), une législation phare visant à garantir que les grandes entreprises tiennent compte des impacts sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs chaînes de valeur à travers le monde. Les tâches pertinentes comprendront la recherche et l'analyse juridique, l'évaluation des contributions des parties prenantes, la rédaction juridique, la représentation de l'unité lors de réunions avec un large éventail d'interlocuteurs et la coopération avec d'autres DG/services de la Commission, les institutions de l'UE, les autorités nationales, les professionnels du droit, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans le domaine de la durabilité des entreprises.

Un ensemble complet d'opportunités de formation ciblées sur les besoins du poste sera proposé.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne motivée et dynamique, possédant une formation juridique et idéalement une expérience en gouvernance d'entreprise ou dans des domaines connexes, désireuse de rejoindre une équipe hautement professionnelle, capable de travailler de manière proactive aussi bien indépendamment qu’en équipe. Le poste requiert de bonnes compétences organisationnelles, interpersonnelles et de travail collaboratif, ainsi qu'une certaine connaissance des processus interinstitutionnels de l'UE.

Le candidat retenu devra avoir de solides compétences en communication et en rédaction (juridique) et une très bonne maîtrise de l'anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)